



IMPACT DES OTT ET NECESSITE D'UNE REGULATION APPROPRIEE

Le terme Over-The-Top (OTT) désigne les acteurs du Web qui utilisent les réseaux de Télécommunications pour fournir des services aux usagers. OTT est également utilisé pour désigner les services offerts par les acteurs du Web sur le réseau mondial Internet.

Dans les pays en développement comme le Sénégal, on utilise le terme services par contournement pour désigner les services OTT, exemple : WhatsApp, Skype, Viber... On constate aussi des entreprises OTT très puissantes, notamment les GAFAs (Google, Amazon, Facebook, Apple) qui ont un business modèle basé sur l'attrait qu'offrent les clients pour les annonceurs. La publicité et les services payants constituent les ressources des OTT. Se pose alors un problème d'encadrement juridique.

Le présent document renseigne, notamment, sur les impacts des OTT et propose des pistes de réflexion pour une meilleure prise en charge des services par contournement qui sont à l'origine d'un nouvel ordre de régulation qui interpellant tous les organes de régulation du secteur des Télécommunications.

1. Contexte

L'évolution technologique a accéléré le développement des Télécommunications. Ainsi, les réseaux mobiles 2G, 3G, 4G, 5G, les tablettes et les smartphones contribuent fortement à l'utilisation des OTT en Afrique.

L'usage des OTT menacent les revenus issus des produits téléphoniques phares : SMS, roaming, le trafic international entrant. Or, les revenus voix et SMS des opérateurs mobiles pesaient encore pour environ 90% dans leur revenu total en 2017 contre moins de 50% en Europe. Pour le cas du Sénégal, 30% du chiffre d'affaires de l'opérateur historique étaient représentés par le trafic international entrant, ce, avant l'avènement des OTT en 2000. En 2018, l'opérateur a connu un manque à gagner causé, entre autres, par les services par contournement à hauteur de 20 milliards. Au même moment, l'Etat perd 30% de ses taxes. [Source : SONATEL]. Il y a également le contexte réglementaire. Les OTT se différencient des opérateurs classiques par peu d'investissements, aucune charge sociale ni fiscale mais avec une forte croissance.

2. Impacts des OTT sur les réseaux de Télécommunications

L'industrie des Télécommunications représentait en 2017, 4,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial. Au Sénégal, elle contribuait pour plus de 10,6% au PIB ; alors que ce même secteur ne représentait que 5,2% du PIB en 2010.

Pour se faire une idée de l'impact de la fraude : sur un million (1 000 000) de minutes acheminées via la fraude bypassing au Sénégal, les opérateurs perdent soixante-cinq millions (65 000 000) sur leur chiffre d'affaire, les détenteurs de SIMBOX gagnent vingt millions (20 000 000) et les fraudeurs quarante-cinq millions (45 000 000). Au même moment, l'Etat voit sa TVA baissée.

La crainte des opérateurs s'exprime donc en termes de gains et de pertes en ce sens que leur cœur de métier, le trafic international entrant jadis fleurissant, est aujourd'hui bousculé. Leur inquiétude réside, entre autres, dans le risque qu'à terme les OTT suppléent les SMS et les appels classiques sur leur réseau RTC (Réseau Téléphonique Commuté). En fin de compte, tout est question de revenus.

D'après une étude du cabinet Juniper Research, le marché des OTT, qui a réalisé 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans le monde en 2018, dépassera les 30 milliards en 2019. Les Opérateurs dénoncent la création d'une valeur « par-dessus » leurs réseaux, sans contrepartie financière.

3. Quelques pistes de réflexion

Beaucoup d'initiatives sont prises pour encadrer les services OTT. Au jour d'aujourd'hui, aucune forme de régulation appropriée n'est encore trouvée par les instances de régulation, notamment l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) qui se limite à formulé des recommandations en quatre points (4) :

- ✚ Des conditions de concurrence égales pour tous,
- ✚ Relations entre fournisseurs de services OTT-Opérateurs de réseaux légalement constitués,
- ✚ S'assurer de la bonne compréhension des enjeux des OTT, par les acteurs de la régulation, du gouvernement, et de la politique de développement des Télécommunications,
- ✚ Disposer d'un climat social apaisé : éviter que la mise en œuvre de la réglementation des OTT entraîne des tensions sociales.

Bloquer les OTT, comme certains pays ou opérateurs ont tenté de le faire, ne serait pas non plus bénéfique à l'économie numérique ni à la créativité entrepreneuriale de la jeunesse. Il s'agit de technologies complémentaires dont l'articulation reste un débat ouvert.

Il faut à tout prix éviter que les revenus des opérateurs baissent et que les utilisateurs gardent leurs habitudes.

Quelques exemples de pays :

Pays	Organe de régulation	Stratégie menée
Arabie Saoudite	Commission des communications et des technologies de l'information (CITC)	Blocage de la fourniture de services OTT de téléphonie IP (Viber)
Egypte	Autorité nationale de régulation des télécommunications de l'Egypte (NTRA)	Blocage de la fourniture de services OTT de téléphonie IP (Skype)
Maroc	Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT)	Statiquo
Ouganda	Commission des Communications (UCC)	Taxe quotidienne de 0,04 euros (26 F CFA)
Sénégal	Autorité de Régulation des Télécommunications et des postes	Statiquo